

Julien AUBERT

Député de Vaucluse

Claude MELQUIOR

Député suppléant

Madame Frédérique VIDAL

Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la
Recherche et de l'Innovation

1 rue Descartes

75231 – Paris cedex 05

Paris, le 9 juin 2020

Réf: JA/GI/Enseignement-à-distance

Madame le Ministre,

Le confinement qui a été mis en place afin d'endiguer la propagation de l'épidémie de la Covid-19 a conduit nos universités à s'adapter à la crise, notamment en proposant à leurs étudiants des cours en ligne.

Ces outils étaient nécessaires le temps du confinement, ils ne sont toutefois pas exempts d'inconvénients et ne peuvent pas être considérés comme parfaitement interchangeables avec un enseignement en présentiel.

En effet, l'enseignement est une activité qui nécessite un relationnel entre l'enseignant et ses étudiants. Au-delà des échanges personnels qui peuvent se faire entre les étudiants et leur professeur à l'issue du cours, et du lien social créé entre les étudiants, un cours magistral en présentiel est une véritable expérience vivante pour laquelle l'enseignant mobilise diverses cordes pour attirer l'attention des élèves : questions posées à la salle, humour, déplacement dans les rangées ...

Tout ceci est rendu très difficile, voire impossible à restituer par le biais des visioconférences. C'est toute l'expérience d'enseignement qui en est appauvrie et, *in fine*, la capacité à capter l'attention des étudiants sur le cours qui est largement entamée.

Par ailleurs, la réalisation de cours par visioconférence est de nature à accroître les inégalités entre les étudiants : ceux qui ne disposent pas d'une connexion internet fiable, ou qui vivent en zone blanche risquent d'être laissés au bord du chemin. La généralisation des clés 4G ne peut pas être une solution pour tous.

Si ces enseignements en ligne présentent le précieux avantage de permettre de réaliser des économies de locaux et de personnels, nous sommes convaincus que vous conviendrez que nos étudiants méritent mieux qu'une qualité de formation sacrifiée sur l'autel budgétaire.

Malgré cela, dans une interview au *Parisien* vous déclariez le 7 mai dernier : « Nous avons demandé aux établissements de prévoir que les cours magistraux puissent être offerts à distance. » Et vous avez même laissé entendre que cet enseignement à distance puisse être développé : « Il est déjà classique de proposer des enseignements hybrides, où une partie se fait à distance. Que l'on puisse franchir un pas supplémentaire pour les cours magistraux, les équipes y réfléchissent. »

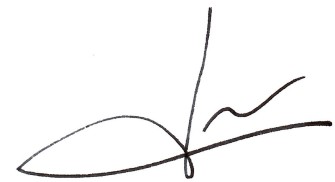
Vous avez pourtant convenu dans cette même interview que les interactions avec les enseignants étaient essentielles : « Mais on n'apprend pas uniquement dans des livres ou sur ordinateur. Il faut des interactions avec les enseignants. C'est essentiel. »

Le 4 juin dans *Ouest France* vous préconisez une rentrée hybride, en précisant : « L'interaction entre l'enseignant et les étudiants est très importante. Ce n'est pas parce que la rentrée sera hybride que les étudiants seront moins bien accueillis ! Au contraire, plus de temps sera dégagé pour de l'interaction... Une partie des enseignements, comme les cours magistraux par exemple, peuvent être acquis par les étudiants à travers internet et des outils numériques. » Vous insistez à la fois sur l'importance de l'interaction entre l'enseignant et les étudiants, mais dans le même temps vous semblez recommander plus d'enseignement à distance, pour les cours magistraux par exemple.

Madame le Ministre, **pouvez-vous nous préciser quelle est votre doctrine concernant la reprise des cours en présentiel ? Pouvez-vous nous assurer que cette adaptation temporaire n'a pas vocation à se muer en bouleversement profond et durable de la manière d'enseigner dans notre pays ?**

Nous vous prions d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de notre parfaite considération.

Julien AUBERT



Se joignent également à ce courrier :

- Thibault BAZIN, député de Meurthe-et-Moselle
- Alain DUFAUT, sénateur de Vaucluse
- Bernard FOURNIER, sénateur de la Loire
- Sébastien MEURANT, sénateur du Val-d'Oise
- Bérengère POLETTI, député des Ardennes
- René-Paul SAVARY, sénateur de la Marne
- Guy TEISSIER, député des Bouches-du-Rhône
- Stéphane VIRY, député des Vosges